



Article publié vendredi 27 mars 2020

Numérique, Covid 19 : mesures de soutien et conseils aux professionnels

Soutien aux acteurs numériques relatif aux mesures de confinement prises par l'État pour faire face à la pandémie de Covid 19, aides numériques pour les professionnels de l'économie du livre, outils numériques pour travailler à distance en sécurité...

Professionnels de la médiation numérique

Le site societenumerique.gouv.fr/ met en ligne les informations relatives aux mesures d'urgence pour les professionnels des cultures numériques :

- Communiqué du 23 mars 2020 : [Covid 19 - Aides à destination des tiers-lieux](#)

À noter : la date limite de dépôt de dossier pour l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de territoire » est repoussée au 30 juin 2020.

- Communiqué du 25 mars 2020 : [Covid 19 : Dispositif de soutien à destination des structures de médiation numérique](#)

À noter : la date limite de dépôt de dossier pour l'appel à projets "Pass Numériques" est décalée au vendredi 31 juillet 2020.

Pendant cette période de confinement, les médiateurs numériques s'organisent via [la MedNum](#), avec le soutien du Secrétaire d'État chargé du numérique, pour accompagner les Français dans leurs démarches numériques quotidiennes. En tant que structures de médiation numérique, vous pouvez :

- Vous porter volontaire pour aider les citoyens en difficultés avec leurs démarches numériques du quotidien en remplissant ce formulaire : <https://solidarite-numerique.fr/rejoignez-nous> ;
- Partager les éventuelles ressources (tutoriels, webinaires, guides, etc.) disponibles, via ce formulaire : <https://solidarite-numerique.fr/nouvelle-ressource>.

Start-ups

En plus des mesures ouvertes à toutes les entreprises (voir sur le site [économie.gouv](http://economie.gouv.fr)), les start-up peuvent ainsi bénéficier de mesures spécifiques :

- 1. Une enveloppe de 80 millions d'euros, financée par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et gérée par Bpifrance, afin de financer des bridges entre deux levées de fonds.
- 1. Des prêts de trésorerie garantis par l'État pouvant aller spécifiquement jusqu'à deux fois la masse salariale France 2019, ou, si plus élevé, 25 % du chiffre d'affaires annuel comme pour les autres entreprises.
- 1. Le remboursement accéléré par l'État des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020, dont le crédit impôt recherche (CIR) pour l'année 2019, et des crédits de TVA.
- 1. Le versement accéléré des aides à l'innovation du PIA déjà attribuées, mais non encore versées, pour un montant total estimé de 250 millions d'euros.

Voir le détail de ces mesures sur [la page dédiée "start-up : mesures de soutien économique"](#), sur le site [économie.gouv](http://economie.gouv.fr).

Outils numériques pour vous aider dans le travail à distance

Afin d'aider les entreprises à mettre en œuvre des solutions de télétravail, Syntec Numérique met à disposition gratuitement des consultants de ses sociétés membres au 01 87 39 37 46 (de 9h à 17h du lundi au vendredi, prix d'un appel local).

En réponse à l'appel lancé par Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du numérique, le 9 mars, les entreprises technologiques se sont mobilisées pour proposer gratuitement (ou au moins avec une offre promotionnelle importante) leurs solutions innovantes.

[Retrouvez toutes les offres sur la page dédiée](#). Parmi elles :

- [Télétravail](#) avec, entre autres, des outils d'organisation d'événements en ligne comme [In Event](#) ou [Saloon](#).
- [Cybersécurité](#).

Artisans-commerçants : les outils pour poursuivre votre activité en ligne

Dans un contexte de mobilisation générale pour ralentir la propagation de l'épidémie du covid-19 et limiter les déplacements, le commerce « physique » est soumis à de fortes restrictions. Dans ce contexte, la vente en ligne reste néanmoins autorisée. Un appel a été lancé aux acteurs du numérique (places de marché, services de livraison, services de paiement...) pour mettre à disposition une offre gratuite ou à des tarifs préférentiels, à destination des commerçants de proximité touchés par la crise.

Lire le communiqué de presse : [Mobilisation numérique : l'État et les entreprises du e-commerce se mobilisent pour aider les commerçants à vendre en ligne pendant le confinement](#)

- [Artisans-commerçants : les outils pour poursuivre votre activité en ligne](#) : offres préférentielles de solutions numériques de livraison de colis.
- France Num, portail de la transformation numérique des entreprises : [Artisans, commerçants, indépendants : comment maintenir une activité économique pour les TPE PME dans des conditions irréprochables de sécurité sanitaire ?](#).

Pensez à effectuer quelques démarches sur internet :

- Actualisez vos informations sur Google : [Page d'aide Google My Business : Établissements affectés](#)

[par le COVID-19 : conseils sur la mise à jour des informations et les fermetures temporaires.](#)

- Actualisez aussi vos informations et restez actifs sur les réseaux sociaux. Voir [les conseils de Facebook Business](#).
- Pensez à communiquer sur internet pour rester en lien avec vos clients, vos lecteurs. Vous pouvez également participez à des initiatives telles que celle de <https://soutien-commerçants-artisans.fr/> permettant aux clients d'acheter des "bons cadeaux" utilisables dans votre librairie jusqu'à fin décembre 2020 et ainsi diminuer la chute du chiffre d'affaires de mars.

Pour vos questions relatives à votre présence en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec la mission Numérique d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture : Priscille Legros - p.legros@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org.

Participez aux [webinaires de Numérique & Entreprises](#) pour mieux maîtriser votre présence en ligne (réservé aux entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes).

Numérique & Entreprises donne également [un ensemble d'outils pratiques pour continuer à vendre en ligne et rester en contact avec ses clients](#).

Sécurité informatique et travail à distance : quelques règles et conseils

- Rappels de la CNIL sur [les bonnes pratiques permettant de concilier sécurité des données de l'entreprise et protection de la vie privée du salarié connecté](#).
- L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) rappelle des [conseils en matière de télétravail et de connexion internet](#).
- 01 Net : [Petit guide des bonnes pratiques numériques en temps de coronavirus](#)

Plus d'informations sur la page "Coronavirus : mobilisation numérique" du ministère de l'Économie.

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/numerique-covid-19-mesures-de-soutien-et-conseils-aux-professionnels>